



Règlement Intérieur

ELECTIONS des MEMBRES du COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est composé de Trente-six (36) membres élus en Assemblée Générale conformément aux articles 5, 8 et 9 des statuts de la Ligue OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée de Natation

- Les membres sont élus par les comités départementaux au prorata du nombre de licences de chaque département.
- Chaque Comité Départemental est représenté au pourcentage du poids de licence.
- Chaque Comité Départemental propose ses candidats
- Deux (2) élus maximum par clubs au Comité directeur
- Toutes les disciplines représentées au Comité Directeur et au Bureau.
- Si un Comité Département n'a pas suffisamment de candidats, il a la possibilité de donner son siège à un autre Comité Départemental.

Les candidats sont connus le 15 février 2017.

Le ou la président(e) de la ligue sera proposé par le Comité Directeur élu (36) à l'élection par l'Assemblée Générale électorale.

COMPOSITION du COMITE DIRECTEUR

Siègent aux réunions du comité directeur de la Ligue OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée de Natation

- Les membres élus par Assemblée Générale Elective Constitutive
- Chaque Président de Comité Départemental participera à toutes les réunions de Comités Directeurs avec voix délibérative.
- Un médecin fédéral de l'ex région Languedoc Roussillon participera à toutes les réunions de Comités Directeurs avec voix délibérative

REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR

Toutes les personnes membres du Comité Directeur participeront à toutes les réunions du Comité Directeur (Les cadres Techniques y sont invités.)



- Une réunion de Comité Directeur tous les 2 mois.
- S'il devait y avoir un vote entre deux réunions de Comités Directeurs, possibilité de faire un vote par internet après explications données à tous les membres.
- Possibilité de convoquer des réunions de Comité Directeur à la demande suivant les sujets à traiter.

BUREAU

Le Bureau est composé de six membres (6) MP plus six membres (6) LR, **soit 12 membres issus du Comité Directeur**

- 6 membres de MP seront proposés par les 20 élus des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées
- 6 membres de LR seront proposés par les 16 élus des départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon

Ces 12 membres proposés sont **présentés** par le président élu et **validés par le comité directeur**.

Composition du bureau :

1 Président – 1 Vice-Président délégué	(1 issu de ex LR et 1 issu de ex MP)
4 Vice-Présidents	(2 issus de ex LR et 2 issus de ex MP)
1 secrétaire – 1secrétaire adjoint	(1 issu de ex LR et 1 issu de ex MP)
1 trésorier – 1 trésorier adjoint	(1 issu de ex LR et 1 issu de ex MP)
2 membres	(1 issus de ex LR et 1 issus de ex MP)

- Une réunion de Bureau toutes les 3 semaines.
- Le Bureau est un organe de proposition uniquement.
- Possibilité de convoquer des réunions de Bureau à la demande suivant les sujets à traiter.

DELEGUES

- Trois (3) délégués titulaires (2 MP et 1 LR), trois (3) délégués suppléants (2 LR et 1 MP) désignés par les comités respectifs de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, seront proposés par le président et élus par l'Assemblée Générale de constitution de la ligue.
- Les trois délégués, tiendront la position donnée par le Comité Directeur à l'Assemblée Générale Fédérale.